

Motion du 23 mars 2010 de Mmes Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger et M. Mathias Buschbeck: «Rue de Saint-Jean: protégeons vraiment les cyclistes».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 mars 2010)

MOTION

Considérant:

- que depuis plusieurs mois l'encorbellement sur les voies CFF, situé entre le pont des Délices et la rue de Sous-Terre, est fermé;
- que sur cet encorbellement se trouvaient un trottoir et une piste cyclable;
- que le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal la proposition PR-780 pour la rénovation de cet encorbellement;
- que ces travaux ne seront pas réalisés avant deux ans;
- que l'itinéraire temporaire proposé par le Conseil administratif, durant les travaux, n'est pas satisfaisant;
- que, de plus, cette proposition ne prendra effet qu'à partir du début des travaux, c'est-à-dire après son étude en commission, la délibération du Conseil municipal et le délai référendaire;
- que différents conseillers municipaux ont interpellé, à plusieurs reprises, le Conseil administratif à ce propos;
- que le Conseil administratif sait depuis 2004 qu'il faudra un jour rénover ce tronçon endommagé;
- que, malgré cela, la piste cyclable a été déplacée sur cet encorbellement;
- qu'un grand nombre de cyclistes empruntent ce tronçon quotidiennement;
- que la situation actuelle est extrêmement dangereuse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place, urgemment, un cheminement cyclable direct et sécurisé dans la montée de la rue de Saint-Jean situé entre le pont des Délices et la rue de Sous-Terre.